

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 14 juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 14 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH, M. Patrick JAURES (pour le Maire empêché M Serge DIDELET)

Absents excusés: M. Claude REVEL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAUT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir: M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL
M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL

Le quorum étant atteint le comité peut délibérer

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

M. BERNARDI propose d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour

- Présentation de la commission technique du 26/05/2023 – Validation des propositions
- Approbation des nouvelles modalités d'accès en déchèteries

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 MARS 2023

M. BERNARDI demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le Procès-Verbal du 22 mars 2023.

**Aucune observation n'étant formulée,
le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.**

2– INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 Rencontre

M. BERNARDI : Accompagné de Mme NEIL, j'ai participé à la réunion de concertation concernant la modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) organisée par la Région Occitanie.

Les services ont réuni les différentes collectivités pour partager les expériences et réfléchir sur les perspectives et les enjeux en matière de gestion des déchets. Le SRADDET intègre les nouvelles obligations réglementaires.

Il ajoute que la contribution du SCH dans le cadre de la démarche de concertation SRADDET a été adressée à la Région. Nous avons rappelé la politique générale du SCH (études, stratégie du nouveau schéma de collecte...).

Mme NEIL : Nous avons fait part de notre inquiétude sur les capacités d'enfouissement qui se réduisent drastiquement sur l'Hérault.

Le sujet de la maîtrise des coûts est au centre des préoccupations des collectivités.

La Métropole travaille activement sur un plan de réduction des déchets et se pose la question de poursuivre le traitement de leurs déchets par un renouvellement de la DSP, soit en régie. Ils ont lancée une étude dans ce sens.

Pour notre territoire, il est urgent d'appliquer nos décisions politiques pour atteindre l'objectif de 120 kg. Le nouveau schéma de collecte qui va être déployé sur le territoire va nous permettre d'améliorer nos performances de tri, notamment, de réduire l'enfouissement des OMR.

M. BERNARDI : Le SCH doit lancer une étude sur les différentes possibilités de traitement des ordures ménagères du territoire qui seront envisageables à la fin d'exploitation de l'ISDND (2031).

Il rappelle la participation du SCH à l'étude menée par la SPL OEKOMED concernant l'exploitation d'une chaufferie CSR. Les actionnaires, nous pensons que regroupés nous serons plus forts pour appréhender les enjeux futurs en matière de traitement des déchets. Nous comptabilisons environ 500 000 habitants.

Mme NEIL : L'étude qui sera menée par le SCH devra être une étude globale pour envisager tous les modes de traitement possibles : CSR, méthanisation, incinération, thermo valorisation

M. CROS : Il faudra trouver une solution après 2031 car il nous restera toujours une part de déchets non valorisables.

Mme ALBOUCQ : Aujourd'hui, il existe deux modes de traitement des déchets non valorisables : l'enfouissement et l'incinération. L'incinération est un mode de traitement mais ce n'est pas une technique de réduction des déchets. La valorisation restera une piste à privilégier.

M. BERNARDI : Cette étude sera un outil de décision pour les élus. Tous les scénarios possibles concernant le traitement des déchets seront étudiés.

M. JAURES s'interroge sur le devenir des déchets résiduels après la fermeture de l'ISDND.

M. BARDEAU : Un incinérateur de déchets devrait pouvoir fournir de l'énergie.

Mme NEIL : L'ensemble des élus du territoire doivent se saisir des questions sur les déchets. Notre rôle est de les accompagner afin qu'ils puissent dans leurs collectivités impulser notre politique de réduction des déchets.

2.2 Décision prise par le Bureau

Les membres du comité syndical prennent acte de la décision du Bureau intervenue en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Nom de l'entreprise/ Organisme	Objet	Montant TTC
2023-048	BLANQUET	Achat d'une grue sur berce équipée d'une benne	3 500 €

2.3 Décisions prises par le Président

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions du Président intervenues en application des délégations consenties par le Comité Syndical:

N° Décision	Nom de l'entreprise/ Organisme	Objet	Montant TTC
2023-42	LAVALETTE	Collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire (Accès particuliers à des voies privées fermées à la circulation publique)	Cf. convention
2023-43	TRIADIS SERVICES	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques hors périmètre Eco DDS	Cf BPU
2023-44	GAEC ROUBIGNAC DE	Collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire (Accès particuliers à des voies privées fermées à la circulation publique, par des véhicules de collecte)	Cf. convention
2023-45	BIOME FRANCE	Contrat de maintenance des installations de dégazage de l'ISDND de Soumont	Forfait déplacement : 950 € HT/passage Forfait maintenance : 358 € HT /passage Forfait annuel : 5 232.00 € HT
2023-46		Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité le marché relatif au transfert de déchets d'emballages ménagers recyclables et papiers issus du territoire du Syndicat Centre Hérault	
2023-47	VMITP	Accord cadre relatif à la lutte incendie de l'ISDND (intervention, astreinte et fourniture de terre) à VMITP	Cf. BPU
2023-49	EHPAD ROUVIERE LA	Collecte des déchets en colonnes d'apport volontaire (Accès particuliers à des voies privées fermées à la circulation publique, par des véhicules de collecte)	Cf. Convention
2023-50	CONTENUR	Avenant n°1 au lot n° 2 – Fourniture de colonnes semi-enterrées concernant l'accord-cadre de fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte sélective des emballages, du verre et du papier	montant de 17 947.00 € HT, soit, 21 536.40 € TTC augmentation de 9.16 % nouveau montant du marché à 213 865.67 € HT, soit, 256 638.04 € TTC
2023-51	EODD Ingénieurs Conseils	Avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la couverture finale et le dégazage du casier aval	montant de 17 048.59 € HT, soit, 20 458.30 € TTC, augmentation de 23.32 % nouveau montant du marché à 75 188.59 € HT, soit, 90 226.30 € TTC

2023-52	SULO	Avenant n°1 au lot n° 1 – Fourniture de colonnes enterrées concernant l'accord-cadre de fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées pour la collecte sélective des emballages, du verre et du papier	montant de 37 415.98 € HT, soit, 44 899.18 € TTC augmentation de 9.24 % nouveau montant du marché à 442 087.98 € HT, soit, 530 505.57 € TTC.
2023-53		Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot n° 2 Colonnes en plastique (flux OMR, EMR, Papier Verre) de l'accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte des déchets ménagers	

2.4 Certifications

M. BERNARDI : L'audit de renouvellement des certifications ISO 14 001 et ISO 9 001 s'est déroulé en avril. Il s'agit d'un audit multisites. Le renouvellement pour 1 an des certifications a été obtenu.

Des points forts ont été relevés :

- bonne évolution du système de management qui est bien appréhendé au sein du SCH
- une bonne maîtrise opérationnelle
- une cohérence entre politique, objectifs et cibles
- aucune non-conformité mais des pistes d'amélioration

Il remercie le travail et l'implication des services du SCH dans cette démarche.

Il informe que la procédure de recrutement du Directeur Général des Services s'est terminée. Le Jury était composée des élus des 3 communautés de communes (Mme SILHOL, Mme NEIL et M. CROS). M. Patrice GERMAIN nous rejoindra au 1^{er} septembre.

Il remercie les responsables de service pour le travail fourni durant cette période. L'objectif principal pour le nouveau DGS va être de m'accompagner pour porter la stratégie du SCH.

2.5 SPL OEKOMED

M. BERNARDI fait part qu'il a participé au conseil d'administration de la SPL OEKOMED le 30 mai. L'ordre du jour portait de manière générale sur des enregistrements de conventions, avenants..... Il y a de bons échanges et de l'unité entre les actionnaires.

Mme SILHOL s'interroge si la SPL a obtenu une réponse au courrier de la consigne plastique.

Elle ajoute qu'une nouvelle filière de responsabilité élargie (REP) des professionnels concernant les déchets d'emballage de la restauration va être mise en place.

Elle attire l'attention sur le fait que ces déchets ne feront plus l'objet de soutiens financiers par les éco-organismes. Il y aura sûrement des recettes en moins pour le SCH.

Mme ALBOUCQ : C'est une nouvelle filière qui s'organise. Il faudra voir si la collecte de ces emballages reste de la compétence des collectivités ou si elle prévoit à la fois une collecte et une gestion directe avec les professionnels de la restauration.

3- FINANCES

3.1 Commission finances

M. BERNARDI donne la parole à M. BARDEAU pour présenter le compte rendu de la commission finances du 24 mai.

La présentation est jointe au compte rendu.

M. BARDEAU : Les éléments qui sont présentés ont été validés par les membres de la commission finances. Il rappelle que les communautés de communes sont représentées dans cette commission par leurs vice-présidents en charge des finances.

Il souligne 3 points :

- la baisse des tonnages concernant les ordures ménagères, le verre, les déchets de cuisine est liée au contexte de crise économique,
- l'inflation joue sur les dépenses d'électricité et de carburant,
- les imprévus coûtent chers (épisode pluvieux sur ISDND....)

Mme DESCOUS ajoute :

- 45% des charges de fonctionnement sont liés au traitement
- 12 % des charges de fonctionnement sont liés au transfert / transport
- De 2019 à 2022 : augmentation des dépenses (+19%) et des recettes (+ 2%).

Elle présente un comparatif du coût aidé par habitant et par tonne de 2021 à 2022. Le reste à charge est beaucoup plus important d'une année sur l'autre. (+24%). Le cout aidé (reste à charge) passe de 86€/hab. à 97€/hab.

- Pour les OMR : passage de 110 € à 138.50 €
- Pour les biodéchets : passage de 84 € à 128 €
- Pour les recyclages secs (colonnes) : passage de 113 € à 182 €

M. BARDEAU : Nous n'avons pas prévu au Budget la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet (1.5%) complétée par une prime de « *pouvoir d'achat* », d'un montant compris entre 300 et 800 euros et versée avant la fin de l'année.

Prise par d'autres obligations, Madame SANCHEZ quitte la séance

Mme DESCOUS : Il y a des recettes inattendues (augmentation de la facturation / badge – remboursement sinistre 140 000 €)

3.2. Compte administratif – Compte de gestion – Affectation des résultats

Les éléments concernant le Compte administratif 2022 ont été transmis aux élu(es) lors de la convocation (maquette CA, note synthétique)

M. BERNARDI propose d'adopter le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mme DESCOUS rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, il appartient au Conseil d'élire son Président et de délibérer, ensuite, chapitre par chapitre sur le compte ainsi rapporté.

M. BARDEAU est élu Président de séance et

- 1) Arrête le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022
- 2) Constate que le Compte Administratif 2022 du Syndicat Centre Hérault est conforme au Compte de Gestion 2022

3) SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	5 191 300,28 €	Chapitre 013	28 420,97 €
Chapitre 012	3 822 623,74 €	Chapitre 70	1 451 190,60 €
Chapitre 65	206 574,59 €	Chapitre 73	11 373,00 €
Chapitre 66	84 220,18 €	Chapitre 74	9 441 793,49 €
Chapitre 67	32 011,88 €	Chapitre 75	30 184,18 €
		Chapitre 77	190 970,15 €
		Chapitre 78	5 466,31 €
Chapitre 042	994 993,58 €	Chapitre 042	94 976,56 €
Total	10 331 724,25 €	Total	11 254 375,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16	833 952,56 €	Chapitre 10	284 106,50 €
Chapitre 20	160 894,31 €	Chapitre 1068	1 462 382,80 €
Chapitre 21	1 553 870,03 €	Chapitre 13	161 315,28 €
Chapitre 23	219 668,15 €	Chapitre 16	0,00 €
Chapitre 26	0 €		
Chapitre 040	94 976,56 €	Chapitre 040	994 993,58 €
Total	2 863 361,61 €	Total	2 902 798,16 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. BERNARDI remercie les membres du comité syndical pour le vote du compte administratif.

Il informe le Comité Syndical que le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat global de clôture au 31 Décembre 2022 :

- Excédent de Fonctionnement : + 2 095 897,13 €
- Excédent d'Investissement : + 242 748,89 €

Il propose d'affecter le résultat de l'exercice 2022, ainsi qu'il suit :

- Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'Investissement au compte 1068 pour un montant de : 839 725,96 €
- Le solde de l'excédent au compte R 002 à l'affectation à l'excédent reporté pour un montant de : 1 256 171,17 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

4- CONVENTIONS

M. BERNARDI propose de conventionner avec l'éco-organisme RE-FASHION pour la collecte des déchets TLC (Textile, Linge, Chaussure). Cette convention prévoit des soutiens financiers forfaitaires par déchèterie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. BERNARDI propose de conventionner avec l'éco-organisme CYCLEVIA pour la collecte des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Cette convention prévoit des soutiens financiers pour le SCH.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. BERNARDI rappelle que le SCH a missionné la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion de la vaisselle réutilisable (mise à disposition, lavage...). Le SCH conserve la gestion administrative. Chaque organisateur de manifestation devra conventionner avec le SCH.

Il présente la convention type qui régit les conditions techniques et financières (en cas de perte....).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. BERNARDI rappelle que le SCH a missionné la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour la gestion des kits de test de couches lavables. Le SCH conserve la gestion administrative. Chaque emprunteur devra conventionner avec le SCH.

Il présente la convention type qui régit les conditions techniques et financières (en cas de perte....).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5- POINTS SUPPLEMENTAIRES

M. BERNARDI : Les points supplémentaires concernent :

- la commission technique du 26/05/2023 – Validation des propositions
- l'approbation des nouvelles modalités d'accès en déchèteries

Ces points ont été précédemment discutés en Bureau.

M. ALEIX fait remonter le mécontentement des usagers à l'utilisation des bornes en déchèterie. Les agents des sites sont confrontés à ce dysfonctionnement. (hauteur inappropriée de la borne)

Mme ALBOUCQ : Si nous apportons des modifications sur les bornes en interne (coût 6 000 €), le prestataire se déchargera de toute responsabilité.

M. BERNARDI : Il faut patienter jusqu'aux négociations que nous menons avec le prestataire.

Mme ALBOUCQ indique que les membres de la commission technique ainsi que le Bureau ont validé les propositions suivantes :

- l'achat anticipé des colonnes OMR par le SCH pour permettre de respecter le calendrier relatif au déploiement du schéma de collecte,
- l'enlèvement des portiques de gabarit à l'entrée des déchèteries. Le portique vient maintenant en contradiction avec l'optimisation des chargements obtenue avec le contrôle d'accès par badge,
- les nouveaux horaires des déchèteries :

○ pour la période estivale

Horaires déchèteries	7:00	7:30	7:45	8:00	8:30	8:45	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	12:30	12:45	13:00	13:30	13:45	14:00	14:30	15:00	15:15	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	Durée pause
Horaires actuels						08:45	09:00								12:00	12:15					13:45	14:00							17:15	17:27	01:30
Horaires été P1-S1			07:45	08:00										11:45	12:00			12:45	13:00								15:30	15:42			00:45

○ en cas d'alertes rouges aux fortes chaleurs

Horaires déchèteries	6:45	7:00	7:30	7:45	8:00	8:30	8:45	9:00	9:30	10:00	10:30	11:00	11:15	11:30	11:45	12:00	12:15	Durée ouverture	Durée travail	Durée pause
Horaires été P1-S3	06:45	07:00														12:00	12:15	05:00	05:30	00:00

M. BERNARDI : Les représentants du personnel ont validé également les nouveaux horaires.

Il propose d'approuver les propositions évoquées ci-dessus.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Mme ALBOUCQ poursuit son exposé concernant l'accès en déchèteries classiques.

La question de l'accès aux résidents permanents (ne payant pas de TEOM) dans les campings s'est posée.

Mme SILHOL : Les propriétaires des campings doivent les considérer comme des locataires donc ils payent des charges. Quant aux propriétaires des campings ils sont assujettis à la ROM.

Mme NEIL est en accord avec Mme SILHOL.

M. BERNARDI propose de reporter ce sujet plus tard après une analyse plus approfondie de la situation.

Il soumet à l'approbation la gratuité de l'accès en déchèterie pour des opérations de nettoyage menées sur le territoire. Des justificatifs seront demandés aux organisateurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. BERNARDI propose la gratuité de la gestion des dépôts sauvages d'amiante liée tout en appliquant la procédure habituelle de prise en charge. C'est un test.

Mme SILHOL : Les Communes doivent appréhender si c'est bien un dépôt sauvage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Mme COSTEAU : Il faut proposer aux Communes une collecte d'envergure de l'amiante. Cela permettrait également de faire baisser le coût de traitement.

Mme ALBCOUQ : Le SCH ne pourra pas en assurer la collecte. La réglementation préconise de faire appel à des entreprises spécialisées.

Aucune autre question n'étant soulevée,
M. BERNARDI lève la séance à 12 h 05

<p>La secrétaire de séance Mme Véronique NEIL</p> 	<p>Le Président du Syndicat Centre Hérault M. Olivier BERNARDI</p> 
---	---